

SIAEPA de la région de Bonnetan

Assainissement Non Collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2020



Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	2
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	2
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	2
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	3
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	4
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	4
2.2. RECETTES	4
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	5
TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	5

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIAEPA de la région de Bonnetan
- Nom de l'entité de gestion: assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liée au service
 - Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges
 - Entretien des installations Réhabilitation des installations Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Beychac-et-Caillau, Bonnetan, Camarsac, Carignan-de-Bordeaux, Croignon, Créon, Cursan, Fargues-Saint-Hilaire, Haux, Le Pout, Lignan-de-Bordeaux, Loupes, Pompignac, Sadirac, Saint-Genès-de-Lombaud, Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Salleboeuf, Tresses
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 23/12/2019

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie simple

1.3. Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 9 465 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 40 473.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 23,39 % au 31/12/2020. (24,27 % au 31/12/2019).

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
ANC contrôlés	3329	3638	3666	3724	3809	3836	3699	3768	3785
Habitants desservis par le SPANC	10242	10197	11149	9310	9522	9590	9248	9420	9465
Population totale territoire	35820	36399	36921	37525	38067	38811	38811	38811	40 473
Taux couverture ANC	28,59%	28,01%	30,20%	24,81%	25,01%	24,71%	23,83%	24,27%	23.39%

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

		Exercice 2019	Exercice 2020
Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2019 est de **100** (100 en 2019).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend la part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations).

Elle est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés.

Les tarifs applicables aux 01/01/2019, 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Tarif du contrôle des installations neuves en €	0	0	0
Tarif du contrôle des installations existantes en €	100	150	150
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €	120 (diag dans le cadre des ventes immobilières)	150 (diag dans le cadre des ventes immobilières)	150 (diag dans le cadre des ventes immobilières)

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 23/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant la redevance relative aux travaux neufs.
- Délibération du 23/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant la facturation des contrôles ANC.
- Délibération du 23/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant la facturation dans le cadre d'une vente immobilière.

2.2. Recettes

	2019	2020
Facturation du service obligatoire en €	91803	145 661
Autre en € : subventions AEAG	23925 (dernière année)	0

L'augmentation des recettes en 2020 s'explique en grande partie l'augmentation des tarifs et par une modification et un rattrapage des facturation (1 fois par an au lieu de 2) des contrôles périodiques sur la facture d'eau.

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2019 est de 0 €.

3. Indicateurs de performance

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2020
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	1708
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	3785
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	642
Taux de conformité en %	62.08 %

* Commentaire concernant le nombre des autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement: il représente la saisie des installations jugées conformes avec « défaut d'entretien ou usure d'un élément » depuis l'acquisition du nouveau logiciel.

Ces taux ne correspondent pas aux critères d'évaluation utilisés.

GRILLE D'ÉVALUATION UTILISÉE AU SIAEPA DE BONNETAN

CONCLUSION APRES VERIFICATION DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AU VU DE L'ARRETE DU 27 AVRIL 2012	
Problèmes constatés sur l'installation diagnostiquée	Installation située hors zone à enjeux sanitaires ou environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non-respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique ↳ Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture (des ouvrages constituant l'installation) <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non-conforme (cas a) ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an
<input type="checkbox"/> Installation incomplète	Installation non conforme (cas c) ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an
<input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée	
<input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation
<input type="checkbox"/> Installation ne présentant pas de défaut	

Bilan des contrôles avec cette grille d'évaluation:

Installation adaptée	1025
Installation non conforme (Art.4- cas a) > Danger pour la santé des personnes	203
Installation non conforme (Art.4-cas c) *	1185
Absence d'installation	21
Non classifié**	1351
TOTAL	3785

*Critère considéré comme Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement mais dans la grille utilisée qui sont représentées comme incomplètes ou significativement sous-dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs, mais sans obligation de travaux sous 4 ans (1 an en cas de vente de la maison uniquement).

**Installation vue avant la mise en place du nouveau logiciel en septembre 2017 dont la classification était différente.

Répartition des contrôles d'Assainissement Non Collectif par commune sur l'année 2020 :

Année 2019	DIAGNOSTICS	DOSSIERS CONCEPTION	CHANTIERS
Beychac et Cailleau	8	8	9
Bonnetan	29	20	14
Camarsac	22	11	5
Carignan de Bx	8	8	8
Créon	12	7	7
Croignon	5	2	0
Cursan	2	1	1
Fargues St Hilaire	10	7	6
Haux	5	5	1
Le pout	43	4	2
Lignan de Bx	5	11	4
Loupes	2	0	2
Pompignac	32	13	5
Sadirac	185	20	15
St Genès de Lombaud	10	5	4
St Sulpice et Cameyrac	86	16	11
Sallebœuf	13	15	11
Tresses	6	6	7
TOTAL	484	159	112

Nombre de contrôles réalisés en 2020 dans le cadre des ventes immobilières en 2020 : 63